

# Un élu veut taxer les patrons qui abîment la santé de leurs employés

**Assurance maladie** Le socialiste Christian Dandrès estime que les assurés ne doivent pas assumer seuls les problèmes causés par leurs mauvaises conditions de travail.

Romarc Haddou

Le conseiller national socialiste Christian Dandrès aimerait faire payer les employeurs pour les problèmes de santé de leurs employés. Considérant que «le cadre de travail se péjore sous l'effet de pratiques managériales préjudiciables» et que cela fait grimper les coûts de la santé, l'élu genevois estime que les patrons devraient contribuer financièrement à l'assurance obligatoire des soins. Il vient de déposer une initiative parlementaire en ce sens.

«D'après la dernière Enquête suisse sur la santé, qui date de 2022, 45% des salariés sont confrontés à 3 risques physiques sur 10 et 48% des salariés sont confrontés à 3 risques psychosociaux sur 9, par exemple une très grande intensité de travail, du stress, des discriminations ou encore des violences. Pourtant, les effets délétères de ces conditions de travail dégradées sont supportés d'abord et directement par les salariés et leurs proches, ensuite par la communauté des assurés à la LAMal», déplore Christian Dandrès.

En plus de défendre une participation des employeurs à l'assurance obligatoire des soins, il demande que les entreprises qui réclament un certificat médical supportent les frais liés à l'établissement du document.

«Le thème de la santé au travail mérite une attention particulière, notamment parce que l'absentéisme est en hausse, mais nous nous opposons à cette initiative parlementaire, réagit Marco Taddei, responsable romand de l'Union patronale suisse. Christian Dandrès établit un lien de causalité entre les problèmes de santé et les conditions de travail alors que nous savons que les troubles sont toujours multifactoriels, avec un mix entre des difficultés personnelles et professionnelles.»

Il prend l'exemple du mal de dos. «Est-ce la faute de l'entreprise qui n'a pas mis à disposition des chaises ergonomiques ou est-ce que cela peut venir du vieillissement, de prédispositions génétiques ou d'une mauvaise position en télétravail? Le risque est grand de faire payer les employeurs pour des difficultés ayant une origine extraprofessionnelle.»

## De vrais risques pour la santé

Pour se faire une idée de l'évolution des conditions de travail en Suisse et des éventuelles conséquences sur la santé des employés, reprenons l'Enquête suisse sur la santé, évoquée par Christian Dandrès.

«Les données de cette enquête montrent qu'entre 2012 et 2022, les conditions de travail en Suisse ont surtout évolué sur le



Pour le conseiller national socialiste Christian Dandrès, l'évolution des techniques managériales et l'augmentation de la charge et du temps de travail entraînent des atteintes à la santé. Getty Images

**«C'est un débat presque orwellien où les bourreaux se font passer pour les victimes. [...] Le dommage est du côté des salariés et non du côté des patrons qui le causent.»**

**Christian Dandrès**  
Conseiller national (PS/GE)



Georges Cabrera

Christian Dandrès défend une participation des employeurs à l'assurance obligatoire des soins.

plan qualitatif, constate D<sup>r</sup> Frédéric Regamey, responsable du Secteur santé en entreprise à Unisanté. Les exigences mentales et émotionnelles semblent s'être renforcées, traduisant une certaine intensification du travail. Malgré des ressources psychosociales globalement élevées en comparaison européenne, la perception d'un déséquilibre entre exigences et ressources tend à s'accroître, avec une hausse du stress et un impact plus marqué sur la santé.»

Le spécialiste relève toutefois qu'«en Suisse, 83% des personnes actives se disent satisfaites ou très satisfaites de leur travail. Mais ce ressenti dépend fortement des conditions de travail. Celles et ceux qui cumulent plusieurs risques physiques ou psychosociaux sont globalement moins satisfaits et en moins bonne santé.» Voilà pour le constat général même s'il y a

de grandes variations entre les secteurs d'activité et les entreprises.

Pour Marco Taddei, le système que propose l'élu socialiste «constituerait une nouvelle cotisation alors que les entreprises sont déjà sous pression» et pourrait créer une inégalité entre les entreprises axées sur la main-d'œuvre et celles axées sur le capital. «Le déploiement me paraît de toute façon très difficile. Comment la contribution financière serait-elle calculée? Tout le monde paierait alors que l'absentéisme est très variable d'une structure à l'autre?» À ce stade, Christian Dandrès évoque deux options: une prime par employé ou une cotisation sur la masse salariale.

## Certificat médical de complaisance

D'après le conseiller national, sa proposition vise à recentrer le débat sur les certificats médicaux dits de complaisance. «C'est un débat presque orwellien où les bourreaux se font passer pour les victimes. L'évolution des techniques managériales et l'augmentation de la charge et du temps de travail entraînent des atteintes à la santé. Le dommage est du côté des salariés et non du côté des patrons qui le causent.»

Marco Taddei voit les choses différemment: «Faire payer les certificats médicaux aux employeurs pourrait conduire à une situation absurde où le patron finance le certificat de complaisance de son employé. C'est une dérive qu'il faut éviter à tout

prix.» Selon lui, le modèle actuel fonctionne bien. Le certificat médical apporte une preuve formelle de la maladie et permet de fixer un délai de retour au travail. «Le salarié le paie, mais en contrepartie il reçoit son salaire malgré son absence et il est protégé contre un licenciement», ajoute le représentant de l'Union patronale suisse.

Frédéric Regamey indique que le nombre de cas de maladies professionnelles en Suisse est assez stable depuis une quinzaine d'années, autour de 3000 par an. «Toutefois, ce chiffre ne reflète pas l'ensemble des maladies liées aux conditions de travail, dont une grande partie n'est pas reconnue comme maladie professionnelle au sens de la loi», précise-t-il.

D'après les derniers chiffres de l'Observatoire suisse de la santé, «la durée des absences pour cause de maladie ou d'accident a progressé en Suisse de 2010 à 2024, passant en moyenne de 44,3 à 59,1 heures par année et par place de travail».

Sur l'idée de faire payer les employeurs pour les mauvaises conditions de travail de leurs salariés, Frédéric Regamey commente: «Sans vouloir prendre position politiquement, il convient de souligner que ce texte porte avant tout sur le financement du traitement des problèmes de santé par l'assurance maladie. Or, il est tout aussi essentiel d'agir en amont, en renforçant la prévention des atteintes à la santé. Unisanté s'engage pleinement dans cette approche.»